

ON S'ABONNE :

A LYON, au bureau du journal, quai St-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 32, au 2°.   
 A PARIS, à la Librairie-Corresp. de P. Justin, place de la Bourse,

# LE CENSEUR,

Journal de Lyon, Politique, Industriel et Littéraire.

Le Censeur donne les nouvelles heures avant les jours de Paris.

PRIX :   
 16 francs pour 3 mois ;   
 32 francs pour 6 mois ;   
 64 francs pour l'année.   
 Hors du département du Rhône, 1 franc de plus par trimestre.



LYON, 5 mars.

AUTOCRATIE ROYALE.

L'opinion s'est légitimement émue de la brochure dont M. Rœderer a complaisamment accepté la responsabilité. La distribution officieuse qu'en ont faite les familiers du château en a trahi l'origine, et les principes qu'elle développe ont alarmé les optimistes les plus aveugles. Faire de la royauté le centre et le mobile de tous les pouvoirs, immoler à sa grandeur la dignité des corps constitués par l'élection, réduire l'indépendance ministérielle à la domesticité administrative, nouer au trône les destinées européennes de la France, telle a été la pensée de l'écrivain. Pensée bisarrement éclose, après une révolution qui a mis le droit divin en poudre, et salué la souveraineté nationale; pensée qui ne peut être expliquée que par l'espérance coupable et folle d'escamoter au profit d'un homme et les conquêtes du passé, et les forces intelligentes qui remuent les masses et pèsent bon gré malgré dans la balance gouvernementale.

Ainsi ce n'est plus d'une autorité extra-légale et constituante qu'il s'agit. L'article 14 était une niaiserie de la restauration qui n'avait pas lu sa charte avant de faire son coup d'état. Avec un peu d'attention, elle y aurait vu que les chambres, les fonctionnaires, le cabinet, tout, jusqu'aux municipalités, n'est qu'une émanation de la royale puissance sacrée par le pacte national. Qu'il se faut inquiéter, non pas du système ministériel, mais du système royal; non pas de l'adhésion électorale, mais de l'approbation royale; non pas des notes officielles échangées par la diplomatie, mais des correspondances autographes par lesquelles les monarques préparent les traités et la vente de leurs sujets. Qu'est-ce à dire? où veut-on nous mener? et ne pouvons-nous pas, comme l'auteur de la brochure, nous écrier: Amis, arrêtons-nous ici. Oui, arrêtons-nous, pour admirer l'incroyable fatuité de ce pouvoir nouveau né qui prétend se faire un diadème absolutiste de son maillot! Arrêtons-nous, pour mesurer ce Bonaparte de plume qui trouve séant de mettre la France en tutelle pour la punir d'avoir reculé devant un ostracisme.

Et d'abord remarquons que la royauté s'est volontairement faite champion politique; qu'elle a conclu en personne devant le pays, déclarant solennellement que le débat la concernait seule, et non pas ses valets à portefeuille qu'elle assemble ou n'assemble pas, qu'elle laisse à leurs bureaux ou groupe en conseil, qu'elle suspend dans l'interrègne ou qu'elle brise suivant son bon plaisir. Elle a révélé sa mission: *Fonder sa dynastie, assurer à sa descendance les périlleuses jouissances du pouvoir suprême.* La royauté n'aura donc plus à se plaindre d'être personnellement mise en cause, et discutée comme une pensée au moins moralement responsable. Elle a déchiré le voile derrière lequel l'avait cachée la mystique prudence du constitutionnalisme. La voilà dans l'arène. A elle la gloire et le profit, dit M. Rœderer; à elle, répondons-nous, les chances et les hasards d'une franche intervention. Quel avocat-général nous accuserait d'écrire: la royauté nous perd, quand les parquets tolèrent, quand le gouvernement exalte l'absorption de la nation dans la royauté pure?

Qu'on ne s'y trompe pas. *L'adresse d'un constitutionnel à un constitutionnel* est un manifeste contre les nécessités représentatives qui gênent l'action monarchique. Nous engageons les électeurs à peser le passage suivant; après avoir soutenu qu'il est ridicule aux ministres de demander la sanction de la chambre pour leur système, eux qui n'en peuvent avoir d'autre que celui du roi, l'écrivain ajoute: *Et que devient le droit de la nation (en cas de dissolution) quand l'appel qu'elle a voulu donner au roi contre une chambre égarée est devenu un péril pour lui? rendre périlleuse pour la royauté la convocation des collèges électoraux, n'est-ce pas la même chose que lui ravir le droit de les convoquer?*

Une chambre qui repousse le système des ministres du roi, est une chambre égarée. Charles X n'eut pas mieux dit.

Son opposition devient un péril, pour qui? pour les ministres! non, mais pour la royauté.

Encore une fois, que signifie ce langage, sinon que la chambre ne peut attaquer le cabinet, sans attaquer la monarchie; en d'autres termes, qu'elle doit choisir entre un servilisme honteux et une révolution.

Et cette phrase ambiguë qui termine le paragraphe, ne nous avertit-elle pas que, poussée à la dernière extrémité par son identification avec son ministère et la résistance de la chambre, la royauté se défendrait du péril par des ressources désespérées, et qu'elle se regarderait comme dépouillée du droit dangereux de convoquer les collèges électoraux.

Jamais les questions n'avaient été si nettement posées. Les

hommes honnêtes et modérés qui défendent l'ordre de choses, par amour pour les formes représentatives, qui se dévouent à la monarchie parce qu'ils la jugent nécessaire à l'équilibre des libertés publiques, peuvent s'apercevoir combien ils sont joués. La royauté leur met fièrement le marché à la main, courbez-vous ou chassez-moi violemment. Or, de quel droit cet insolent dilemme? La nation n'entend rien céder des avantages qu'elle a chèrement acquis. Il lui plaît peu d'accepter le vasselage de celui qu'elle a fait roi; mais il ne lui plaît pas non plus d'engager avec lui une lutte brutale. Si grandes que soient les révolutions, elles coûtent trop de sang et de larmes pour qu'on ne désire pas se passer, si faire se peut, de leur terrible auxiliaire. Pourquoi donc nous menacer de la sorte? La France a voulu des institutions libres, des garanties énergiques, la royauté a été conservée à cette condition. Il n'est si mince électeur qui ne s'indigne à la pensée que cette royauté songe à régner pour elle, et à sacrifier les obstacles constitutionnels qui s'opposeraient à son développement.

L'approbation donnée par le Château à la brochure de M. Rœderer ouvrira les yeux de ceux qui n'ont pas inféodé leur conscience et leur dignité à la personne du monarque, et qui en acceptant son pouvoir n'ont pas cru cependant se vêtir d'une livrée qui les mit à la disposition du maître. Déjà la réaction s'est opérée à Paris d'une manière évidente. On se demande avec inquiétude quel plan de dictature on a découvert dans les caves des Tuileries. Beaucoup de députés jusqu'ici complaisants ont pris une attitude indépendante: les mots de brumaire et de fructidor sont dans toutes les bouches.

La royauté qui est aux écoutes n'ira pas plus loin. Elle a sondé le terrain, et les semences de liberté ont été jugées trop fortes, pour que la dynastie les put arracher. Mais de tout ceci il faut conclure que, même après les enseignements les plus décisifs, une autorité dont la racine repose sur des intérêts de famille s'isole de la nation, et se prend à la regarder comme une servante dont les travaux lui doivent profiter. La faute en est moins au chef de l'institution qu'à l'institution elle-même. La royauté telle que la rêve M. Rœderer est fidèle à sa nature envahissante. Nous pensons que la chambre corrigera la seconde édition de son impertinent programme.

POLICE DE SURETÉ. — PRÉCAUTIONS SANITAIRES.

Nous avons tort une fois avec la police: dans la liste que nous avons donnée hier des délits commis impunément dans le quartier St-Clair, nous avons parlé d'une tentative de vol dirigée contre le café de la Jeune France; nous apprenons ce soir qu'on nous avait induits en erreur; les traces de dégradation qu'offraient les murs de ce café, ne doivent pas être attribuées à des malfaiteurs nocturnes.

Puisque nous sommes sur ce sujet, nous dirons qu'aujourd'hui pour la première fois nous avons vu des commissaires de police occupés de celles de leurs fonctions qui sont les plus utiles à la cité. Ils essayaient de faire exécuter les ordonnances qui prescrivent la propreté des rues; ils menaçaient les contrevenants de procès-verbaux; ils agissaient enfin: il est vrai que le choléra enlève 130 personnes à Marseille en un jour; il a fallu de tels avertissements pour tirer la police de son apathie.

Il est temps, nous le croyons, de songer à des précautions sanitaires; nous ne devons pas tromper nos concitoyens: il nous semble que le danger du fléau asiatique est plus pressant pour nous qu'il ne l'a été à aucune autre époque: la mairie devrait donner des avertissements. La crainte d'effrayer mal-à-propos la population ne doit pas la retenir. Quels que soient les fâcheux effets de la peur, il vaut mieux encore en courir le danger que de rester exposés au danger encore plus grand d'être surpris par le fléau sans mesures de prévoyance qui puissent en diminuer l'activité.

Il faut donc se préparer dès-à-présent: en cas d'accident on trouverait de l'argent, sans doute, mais l'argent ne peut suppléer à tout: il nous semble que le gouvernement est assez sûr de notre ville pour oser nous débarrasser d'une partie de la garnison. Alors il serait possible d'établir dans quelques-unes des casernes les mieux situées des hôpitaux provisoires, sans se priver des ressources que l'Hôtel-Dieu et la Charité nous présentent.

Il semble encore que ce serait une sage mesure que d'organiser un service sanitaire éventuel. Si les dépenses que nous provoquons ici restent heureusement inutiles, personne ne saura mauvais gré à nos magistrats municipaux de leur prudence; et, comme nous l'avons dit, il vaut mieux accoutumer peu à peu la population à envisager le fléau comme possible, que de la consterner et peut-être la réduire au désespoir par une révélation de son invasion subite et inattendue.

Au reste, nous nous empressons de déclarer, pour qu'on ne s'alarme pas trop de nos observations, qu'il n'y a, en ce

moment, à Lyon, dans les hôpitaux civils ou militaires, dans la ville ou dans les environs, aucune trace du choléra; on n'a pas même signalé de maladies ou d'indispositions présentant des symptômes analogues: la santé publique est à peu près dans l'état où elle se trouve chaque année à la même époque, et les affections régnantes n'offrent pas plus de gravité que l'année dernière.

CHOLÉRA A MARSEILLE.

Les journaux de Marseille, ainsi qu'on le verra ci-après, confirment, en l'expliquant, le bulletin que nous avons donné dans notre dernier numéro, d'après une lettre particulière.

Aujourd'hui à la bourse de Lyon, on nous a communiqué des lettres annonçant que dans la journée du 3 mars, le nombre des décès s'est élevé à 130. Quelques unes de ces lettres parlaient également de l'agitation que la violence désespérée du fléau avait jetée dans la population. Nous aimons à croire que ces récits ont été exagérés:

On lit dans la Gazette du Midi:

MARSEILLE, 3 mars. — Les déclarations faites à l'état civil depuis hier dimanche, à deux heures après-midi, jusques à quatre heures du soir aujourd'hui, s'élevèrent à 83 dont 51 cholériques. L'augmentation du nombre des décès ordinaires s'explique par cette circonstance, que les délégués de l'état civil dans la banlieue ne font leurs déclarations pour la semaine entière que le dimanche et presque toujours après la clôture des registres.

Malgré la mortalité d'aujourd'hui, la maladie semble avoir perdu de son intensité dans la vieille ville. On ne comptait aujourd'hui dans la 1<sup>re</sup> division qui comprend la Tourette, la rue de l'Évêché et toute cette partie de la ville qui s'étend de la Caisserie à la Major, que douze cas, dont un seul avait été mortel et les autres présentaient peu de violence.

On lit dans le même journal:

— L'apparition du choléra, en créant bien des malheurs et des misères, a donné lieu cependant à des actes d'humanité auxquels on est heureux de rendre un hommage public.

Ainsi on annonce que M. Thomas, préfet du département, a consacré au soulagement des cholériques la somme qu'il destinait à son bal accoutumé du mardi gras.

M. Joseph Cohen, fils de Samuel, a ouvert une liste de souscription par une offrande de deux cents francs.

Il faut également accorder une mention honorable au zèle des personnes attachées aux ambulances. On ne saurait trop louer, non plus, l'activité et la vigilance de MM. les conseillers municipaux. Si les opinions étaient ici pour quelque chose, on devrait sans doute une mention particulière aux conseillers réformistes, chargés spécialement des vieux quartiers, et qui, dans cette partie de la ville plus affligée de la maladie, déploient un courage, une abnégation au dessus de tout éloge.

— Nous aimons à emprunter les paroles d'une feuille appartenant à d'autres opinions et qui se fait un devoir de publier la noble conduite de M. Fortoul, administrateur des Hospices: « Cet honorable citoyen, dit-elle, depuis le jour où s'est déclarée la recrudescence du choléra, a établi son domicile à l'Hôtel-Dieu. C'est lui qui reçoit les cholériques et qui leur fait donner les premiers soins. »

M. Démosthènes Ollivier et les honorables conseillers qui partagent ses fatigues dans la vieille ville auraient droit assurément d'être associés à ces justes éloges.

— On lit dans le Sémaphore à la même date:

Le bureau de l'état civil a enregistré 83 décès dont 51 attribués au choléra.

Ce chiffre de 83 contient les décès de 36 heures. On sait que les bureaux ferment le dimanche deux heures plutôt que de coutume.

Six décès sur 83 appartiennent à la banlieue. Ils peuvent d'ailleurs dater de la journée de samedi, car les habitants de la campagne et des hameaux, ignorant les habitudes bureaucratiques, ont pu croire les registres de l'état civil fermés le dimanche, et se sont par conséquent crus forcés de renvoyer leur déclaration au lundi.

Les 6 décès de la banlieue proviennent de causes étrangères au choléra.

En faisant la déduction des décès non enregistrés le dimanche, et de ceux de la banlieue, on voit que l'épidémie reste à peu près stationnaire, ce qui est d'un favorable augure pour une prochaine diminution d'intensité.

M. Mathieu Bonafous, dont nous avons annoncé, il y a quelque temps, la nomination de membre correspondant de l'institut, vient encore d'être choisi pour membre correspondant par l'académie de médecine de Paris.

Mardi prochain, 10 mars, on doit faire la vente d'une bibliothèque composée d'un grand nombre d'éditions rares et de livres précieux. Nous avons sous les yeux le catalogue imprimé de cette collection importante; il a été rédigé par M. J. Janon, l'un de nos bibliophiles les plus distingués.

La vente aura lieu rue de la Cage, n° 13, au 1<sup>er</sup>.

SOUSCRIPTION

POUR LE DÉPART DES DÉTENUÉS POLITIQUES.

LISTE 41.

Collecteurs: M.M. Perret, Audin et Maurin.

M<sup>e</sup> Jurel, 25 c. Audin cadet, 25 c. Benoît Ruzot, 75 c. Batiste Ruzot, 1 f. Gagnieur, 3 f. Y<sup>e</sup> Gagnieur, 60 c. Greppot aîné, 50 c. Nicolou, 25 c. Fournel, 50 c. Dalour, 1 f. 50 c. Anonyme, 30 c.

idem, 10 c. Pair, 75 c. Favre, 50 c. Anonyme, 50 c. Corsin, 25 c. Mad. Gorge, 50 c. Bourdon, 85 c. Didier, 20 c. Mad. Chevalier, 20 c. Paradis, 20 c. Mongion, 20 c. Chapelle, 25 c. Pelletier, 25 c. Lardet, 50 c. Rabatel, 25 c. Raton, 15 c. Ville, 20 c. Pitaval, 1 f. Denisère, 50 c. Rigolet, 20 c. Chouery, 20 c. Chaber, 25 c. Riche, 25 c. Pascal, 25 c. Paul, 50 c. Mlle Boiraux, 50 c. Dufour, 30 c. Mayer, 30 c. Bèlizaire, 40 c. Verpillieux, 50 c. Bourdin, 1 f. 50 c. Berrut, 50 c. Ganière, 50 c. Crezi, 20 c. Feiga, 20 c. Dumoulin, 75 c. Mad. Devigne, 50 c. Mad. Evernon, 50 c. Grégoire, 50 c. Mallemaux, 1 f. 50 c. Mlle Caroline Chavassieux, 10 c. Petit, 25 c. Peloze, 25 c. Mille fils aîné et Cadet, 25 c. Chabeau, 50 c. Manzou, 1 f. Micout, 1 f. Ferruset, 1 f. Querrelle, 50 c. Greppot, 50 c. Renaut, 25 c. Manun, 40 c. Brunet, 35 c. Mad. Duchaut, 20 c. Mad. Jirer, 10 c. Jirer fils, 50 c. Rocheblave, 60 c. Mad. Escot, 25 c. Escot fils, 10 c. Duvivier, républicain, 10 c. Revel, 10 c. Mille, 30 c. Guinet, 50 c. Pin, 35 c. Bache, 50 c. Barrel, 1 f. Gatou, 30 c. Mariou, 1 f. Des ouvriers de M. Mariou, 3 f. 50 c. Collecte faite au bal Empecher, 4 f. 15 c. Chez républicain, 50 c. Chabeau cadet, 25 c. Chabeau aîné, 50 c. Femme Corbey, 2 f. Greppo cadet, républicain, 1 f. Audin cadet, 50 c. Fournier, 1 f. 50 c. Mouron, 1 f. 50 c. Gorge, 3 f. Bourdon, 1 f. 50 c. Anonyme, 50 c. Ravier, 30 c. Favre, 1 f. Corsin, 25 c. Mad. Chevallier, 2 f. Vermorel, 25 c. Maugoin, 25 c. Amadan, 50 c. Colontrozi, 1 f. Mlle Raball, 10 c. Regine, 15 c. Grinaul, 35 c. Raisin, 30 c. Maclat, 20 c. Nantait, 50 c. Ancoliat, 75 c. Gros, 10 c. Chanale, 1 f. Bergant, 50 c. Gagnieur, 5 f. Baptiste Ruzot, 2 f. Chausson, 50 c. Greppo, 60 c. Miolan, 20 c. Un républicain, 15 c. Veuve Gagnieur, 30 c. Bauniat, 2 f. Mad. Greppot, 50 c. Renaut, 25 c. Loyat, 25 c. Ferrollat, 1 f. Querelle, 50 c. Charamelle, 50 c. Mad. Combi, 75 c. TraVail, 40 c. Un prolétaire, 50 c. Brunet, 50 c. Chanot, 50 c. Laroche, 50 c. Frausin, 50 c. Mayenaut, 50 c. Pascal, 20 c. Chaber, 20 c. Pral, 70 c. Pral, 20 c. Esot, 20 c. Benoît Ruzot, 70 c. Cumain, républicain, 1 f. Louis Camet, républicain, 1 f. Greppot cadet, 1 f. Rolandin, 50 c. Total, 93 f. 30 c.

LISTE N° 97.

Collecteurs : MM. Murat et Niel.

Lacroix, 2 f. Anonyme, 50 c. Murat, 1 f. Anonyme, 1 f. Guillermet, 25 c. Olivier, 1 f. Regnier, 50 c. Regnier fils aîné, 50 c. Regnier fils cadet, 50 c. Mlle Regnier, 50 c. Tavernier, 50 c. Mandot, 30 c. Colombant, 50 c. Sereuat, 40 c. Chabert, 50 c. Jauffray, 25 c. Placon, 75 c. Lapiere, 50 c. Cheylan, 25 c. Morin, 50 c. Vassas, 1 f. 50 c. Cheveraut, 40 c. Corbière, 40 c. Anonyme, 25 c. Mad. Dupont, 30 c. Jomard, 1 f. 75 c. Laurant, 75 c. Guillot, 15 c. François Gratar, 1 f. Lepin, 1 f. 75 c. Mad. Fayard, 70 c. Falcot, 1 f. Glas, 1 f. 50 c. Bailloud, 50 c. Frichard, 50 c. Delbeau père, 1 f. Delbeau fils, 20 c. Chevalier, 50 c. Pelin, 1 f. Choqueux, 20 c. Mlle Niel, 1 f. Niel, 2 f. François, 50 c. Carduel, 1 f. Filloux, 50 c. Jayet, 50 c. Mlle Besson, 25 c. Filloux, 50 c. Monier fils, 50 c. Veuve Genton, 25 c. Chirat, 1 f. Mad. Cloppet, 50 c. François Magrange, 1 f. Favre, 1 f. Mad. Favre, 1 f. Mlle Favre, 25 c. Touveret, 50 c. Biote, 25 c. Mlle Lotaux, 75 c. Goron, 50 c. André, 1 f. Mlle Marie, 50 c. J.-B. Robin, 50 c. Burnichon, 50 c. François, républicain, 3 f. Cresson, 50 c. Pasquol, 50 c. Total, 47 f. 55 c.

LISTE N° 50.

Blanqui, 2 f. Un anonyme, 1 f. Une dame anonyme, 1 f. Blanc, ferblantier, 1 f. Blanc, serrurier, 1 f. Trouilleux, 1 f. Rollet, 1 f. V° Ballard, 50 c. Un anonyme, 75 c. Bonnefond, 1 f. Gacou, 1 f. Bomgard, 50 c. Un anonyme, 1 f. Linage, 5 f. Rouillet, serrurier, 2 f. Martin, bourrelier, 2 f. Huyet, 1 f. Pressois, 50 c. Un anonyme 50 c. Total, 23 f. 75 c.

LISTE N° 73.

Un ami de la liberté, 2 f. Un ami des principes, 1 f. Un ami de la nation, 2 f. Pache, 1 f. 50 c. Nicolas, 1 f. 25 c. F. J. Rivat, 1 f. Un démocrate, 75 c. T., pur démocrate, 50 c. Une républicaine, 60 c. G. G. 5 f. Dupont, 75 c. B. H. D. 50 c. Un ami des malheureux, 1 f. Un vrai patriote, 50 c. Chanan, 1 f. Mad. Catheoud aîné, 50 c. Trossard, 1 f. Bourchère, 50 c. Un ami des malheureux, 50 c. Turrel, 50 c. Fontaine, 1 f. Lavigne, 50 c. Jacques, 40 c. Un républicain, 20 c. Charles, 60 c. Un ennemi du pouvoir, 1 f. Un ami du malheur, 1 f. Un ami du malheur, 25 c. Un ami de l'indépendance, 50 c. Anonyme, 1 f. Jh. Platel, 50 c. Quercel, 50 c. Chatard, 35 c. Bourat, 50 c. Mlle Mariette, 25 c. Un républicain attaché à l'administration, 2 f. Mad. V° Nagoz, partageant les sympathies qu'inspirent les nobles victimes, 1 f. 50 c. Un homme nouveau, 1 f. Reynier père, 1 f. Mad. Reynier, 1 f. Un ennemi du juste-milieu, 1 f. Une femme du progrès, 25 c. Une saint-simonienne 50 c. Un ami de la liberté, 50 c. Ternoire, 50 c. Lionet, 50 c. Dlle. Rambaud, 50 c. Un jeune patriote, 1 f. H. Barmont, 2 f. 85 c. Total, 46 f.

LISTE N° 47.

Collecteurs : MM. Cravoite et Vignand.

Pasquier, 25 c. Turrel, 25 c. Damet, 25 c. Norent, 25 c. J. Marie, 25 c. J° Perraud, 1 f. Martin, 25 c. Un Auvergnat, républicain, 50 c. Un Marseillais, 50 c. Un républicain, 1 f. B. Jean, 50 c. J. Lasserre, 5 f. Un ami de l'humanité, 5 f. Bergeron, 50 c. Trouvé, 25 c. Luher, 25 c. C. Cullet, 25 c. L. Adp, 25 c. Guillaume, 20 c. Un républicain, 50 c. Chevalier, 25 c. Fage, 25 c. Un patriote, 50 c. Un républicain, 50 c. Chaussevent, 50 c. Rousseau, 25 c. Branche, 50 c. Garnier, 40 c. Guy, 20 c. Anonyme, 1 f. Une société d'anciens militaires, 15 f. 40 c. Gaudin, 2 f. 50 c. Devidalet, 50 c. Un vieux canonier de marine, 50 c. Hévert, 50 c. Un républicain, 1 f. M. B., 50 c. M. B., 1 f. Une républicaine, 1 f. Un patriote, 50 c. Un républicain réfléché, 50 c. Un républicain de 93, 40 c. Gaudin fils, 50 c. Perrod, 1 f. 50 c. Pichou, 50 c. Gaudin père, 50 c. Un patriote, 50 c. Charvet, 50 c. Une mère de famille républicaine, 50 c. Vignand, 75 c. Monaton, 50 c. Un patriote, 50 c. Péradet, 1 f. 50. Un républicain, 1 f. Un républicain, 25 c. Un ancien soldat de l'empire, 50 c. Anonyme, 50 c. Anonyme, 75 c. Un républicain, 1 f. Robin, 1 f. Mallet, 1 f. François, 15 c. Vourla, 50 c. Gallien, 50 c. Pallui, 1 f. M. P., 2 f. Anonyme, 50 c. Une mère de famille, 1 f. C. Dubost, 50 c. B., 75 c. Rodier fils, 25 c. P. 25 c. Un républicain, 25 c. C. G. 45 c. Papetier, 40 c. Cordelet, peintre, 50 c. G. Bittoy, 50 c. Fournier, 50 c. Voudière, 50 c. J. F., 1 f. 50 c. G. Gôte, 50 c. Marie Rivoire, 50 c. G. V. 1 50 c. Un épicier, républicain, 50 c. N., 50 c. Anonyme, 50 c. Lavit, marbrier, 1 f. A. Selon, 50 c. Jean, 75 c. P. Gary, 10 c. Lecomte, 15 c. P. 50 c. Paday, 50 c. Journet, 40 c. Charrière, 40 c. Gauthier, 40 c. Départ, 1 f. Bérrard, 10 c. Serrière, 10 c. Blaise, 10 c. Martin, 10 c. Tardy, 20 c. Briandet, 10 c. Berthaud, 1 f. 50 c. Pironnet, 20 c. J. T., 1 f. J. B., 50 c. Anonyme, 30 c. Levrat, 10 c. Sillet, 20 c. Bonnet, 30 c. Jacquard, 25 c. Prosper, 25 c. Anonyme, 10 c. Rodier, 1 f. Anonyme, 50 c. Un patriote, 3 f. Un républicain, 3 f. Un bistot patriote, 1 f. — Total, 92 f. 50 c.

LISTE N° 54.

Collecteur : M. Gagnoux.

Mommessin, 2 f. Deux demoiselles, 25 c. Femme Mommessin,

25 c. Un bienfaisant, 1 f. Ferand, 1 f. Tessier, 50 c. Faucher, 10 c. Georges, 1 f. Breton, 30 c. Veuve Berger, 50 c. Rossignol, 25 c. Gouget, 40 c. Dalbeigue aîné, 4 f. Dalbeigue cadet, 1 f. Magne, 1 f. 10 c. Morlon, 50 c. Dlle Lortet, 50 c. Olive, 1 f. Morand, 1 f. Cornillat, 50 c. Gayet, 25 c. Un anonyme, 1 f. Une Dame, 50 c. Giméan, 3 f. Chambouvet, 45 c. Dlle Moulin, 65 c. Deux dames, 35 c. Mad. Gathau, 3 f. 25 c. Bender, 20 c. Mad. Decrand 25 c. Dlle Muzard, 20 c. Gathau lis, 20 c. Un anonyme, 35 c. Boissonnet, 50 c. Clerc, 30 c. Barat, 25 c. Veuve Jacquemet, 25 c. Mad. Plamet, 30 c. Magnin, 50 c. Un républicain, 1 f. Guillot, 50 c. Fournier, 30 c. Garon, 1 f. 40 c. Girout, 25 c. Colomb, 30 c. Levrier, 75 c. Varmaitre, 25 c. Un républicain, 2 f. Une bouchère, 30 c. Eymard, 50 c. Prost, 1 f. 10 c. Mad. Creuzet, 50 c. Ponchon, 40 c. Alliot, 20 c. Mad. Delorme, 25 c. Un républicain, 2 f. 10 c. Ribelin, 30 c. Platon, 40 c. Un bienfaisant, 35 c. Mad. Bonchu, 25 c. Mad. Drian, 50 c. Pontat, 1 f. 20 c. Gayet, 50 c. Baudrand, 35 c. Bresson, 50 c. Marin, 50 c. V° Rediere, 25 c. Bourdet, 2 f. 50 c. Yoly, 2 f. 10 c. Deleuvre, 25 c. Mallet, 50 c. Breiteel, 20 c. Une dame républicaine, 25 c. Mad. Mermet, 1 f. Mad. Martin, 1 f. 15 c. Camahout, 50 c. Mad. Bouhoud, 50 c. Philippe, 25 c. Ruby, 50 c. Mad. Montrocher, 50 c. Mad. Valette, 35 c. Fortuné, 5 f. 10 c. Hector, 20 c. Olivier, 25 c. Mad. Beraichon, 20 c. Chapoton, 40 c. Mad. Valet, 50 c. Charonciouet, 50 c. Musse, 50 c. Bardin, 4 f. De Rallon, 1 f. Desprez, 5 f. Un républicain, 50 c. La Catherine, 20 c. Une républicaine, 50 c. V° Fournier, 30 c. Lafont, 2 f. Dlle Collon, 50 c. Martin, 2 f. Un anonyme, 2 f. Trebeyer, 50 c. Mad. Farge, 1 f. Brun, 1 f. 50 c. Sautreton, 50 c. Une bienfaisante, 10 c. Une vraie républicaine, 50 c. Rastue, 30 c. Lapiere, 70 c. Givors, 25 c. Chambou, 50 c. Mad. Pepin, 75 c. Dlle Giraud, 25 c. Collet, 1 f. 50 c. Gretin, 1 f. Bret 50 c. Une républicaine, 15 c. Alph. Gilardin, 5 f. Une démocrate, 50 c. Une gaillarde, 1 f. Dlle Pernon, 5 f. Guirale, 1 f. Regaudier, 50 c. Thivaud, 5 f. Galette, 70 c. Bourguignon, 3 f. Mad. Perout, 20 c. Berger, 30 c. Silose, 30 c. Mad. Bien-venue, 25 c. Quirère, 25 c. Dlle Derieux, 20 c. Mad. Rivière, 25 c. Vianet, 20 c. Mad. Loranson, 1 f. 15 c. Comberousse, 20 c. Prost, 1 f. Payant, 1 f. 50 c. De St-Jean, 1 f. Delacroy, 2 f. Bayet, 50 c. Restant, 50 c. Deforceand, 5 c. Pelisson, 30 c. Bonjour, curé, 1 f. Rossignol, 20 c. Rospard, 50 c. Perrotton, 25 c. Michaud, 1 f. 50 c. Une veuve républicaine, 2 f. Un prêtre, 1 f. Une républicaine, 50 c. Garnier, avoué, 3 f. Cabanès, 1 f. 50 c. Jarin, 2 f. Valery, 25 c. Decoture, 20 c. Givord, 25 c. Lepoivre, 2 f. Allier, 25 c. M. S. Suchet, 20 c. Un tonelier, 20 c. Moury, 1 f. Montanier, 50 c. Chabou, 30 c. Grand, 50 c. Un bon patriote, 1 f. Joseph Rosaz, républicain, 5 f. Bzaudy, fils, 5 f. Richard, cordonnier, 40 c. Renaud, républicain, 1 f. Vital, sculpteur, 50 c. Un philanthrope, 2 f. Un anonyme, 2 f. Ruby, 1 f. 50 c. Mad. Marbenet, 50 c. Un anonyme, 75 c. Un patriote, 75 c. Rivoice, 1 f. Un anonyme, 10 c. Mad. Eynard, 50 c. Morgue, 1 f. Un patriote, 40 c. Roche, 1 f. Poncin, 75 c. Valicon, 25 c. Jacquemin, 50 c. Un républicain, 80 c. Mad. Genet, 30 c. Décour, 50 c. Christophe, 50 c. Mad. Joutet, 50 c. Mermier 1 f. Maillet, 50 c. Un républicain, 15 c. Bajard, médecin, 7 f. Boujelin, 1 f. 50 cent. Delandine, 1 f. 05 c. Mad. De Boissieux, 1 f. Louis Cauchaux, républicain, 5 f. Une républicaine, 1 f. Une bienfaisante, 1 f. Juliard, 50 c. Hérad, revendeur, 1 f. Michelard, 25 c. Caillau, 1 f. Mathieu, 50 c. Un anonyme, 10 f. Valette, 25 c. Un anonyme, 10 c. Idem, 20 c. Idem, 20 c. Rousset, 50 c. Mad. Pommier, 55 c. Un anonyme, 40 c. Idem, 25 c. Mathévon, 25 c. Garcin Autraud, Chabert, 25 c. Anonyme, 10 c. Thainé, 1 f. Un anonyme, 20 c. Idem, 20 c. Idem, 20 c. Gagnoux, républicain montagnard, 2 f. Chaise, 50 c. Un ennemi des rois et des tyrans, 1 f. Favre, 50 c. Berthélot cadet, 2 f. Chapelle, 25 c. Richard, 2 f. Total, 216 f. 20 c.

SINISTRES.

Nous avons sous les yeux des lettres d'Alger, en date du 20, qui contiennent d'affreux détails sur l'ouragan qui s'est élevé sur la rade de cette ville le 11 février, et qui n'a pas duré moins de trois jours. Les Maures disent que, de mémoire d'homme, on n'avait jamais vu une pareille tempête dans ces parages. Le vent soufflait avec une violence épouvantable, et la mer en fureur est venue porter la dévastation dans le port. Tous les habitants d'Alger, bourgeois, marins, militaires et condamnés, ont rivalisé de zèle pour s'opposer aux effets de la tempête; mais tout a été inutile. Les nouvelles constructions du môle extérieur de notre ville ont été détruites. Les effets du désastre sont incalculables. On porte à 13 le nombre des bâtiments de toutes nations qui ont péri; savoir: 1 russe, 1 grec, 4 sardes, 2 espagnols, 2 napolitains, 4 maures, 3 français, dont 2 marchands, et le bateau à vapeur de l'état l'Éclairer. Parmi ces bâtiments, on cite les suivants: Le Salvatore, capitaine Caillero; l'Elvina; capitaine Gantelme; la Conception, capitaine del Giudice; le Désiré, capitaine Pons; la Notre-Dame-de-Montenero, capitaine Toguetti; l'Hirondelle, capitaine Gazan. La Marne, amarrée à quatre, a eu les câbles de l'arrière cassés, et elle n'a dû qu'au ressac de la mer de n'être pas brisée sur le quai où elle a été jetée. L'Éclairer, qui revenait d'Oran, où il avait transporté le général Trézel, et commandé par M. Besson, s'est trouvé arrivant en rade au moment où la tempête se développait. Il y est resté pendant trois mortels jours, se soutenant par la force de sa vapeur sur ses ancres, ne pouvant, dans cette terrible position, ni prendre le large, ni entrer dans le port. Les efforts inouïs qui ont été faits par le commandant Besson, pour éviter la perte de ce bâtiment et la mort certaine de son équipage, sont au-dessus de tous les éloges. S'il n'a pu sauver le navire, il a du moins sauvé les hommes; malgré son dévouement, M. Besson doit passer à un conseil de guerre. Ainsi le veulent les lois maritimes. On porte le nombre des morts à trente-six, sans que néanmoins on puisse encore bien l'affirmer; parmi les victimes de leur dévouement on cite le capitaine d'artillerie de Livois, jeune homme plein d'espérance et d'avenir, et parmi ceux qui ont échappé à la mort en secourant les autres, M. Bourderau, lieutenant d'artillerie, détaché au bureau arabe. La perte occasionnée par cette horrible tempête est évaluée à près de 4 millions de francs, dont 2,500,000 fr. environ retombent sur le commerce. Le dernier courrier arrivé de France, nous mande-t-on, avait éprouvé un retard de dix jours par suite des vents contraires. — Le Moniteur contient la lettre suivante d'un officier du brick le Rusé: Bone, 31 janvier 1835. Notre brick le Rusé, capitaine Brindejone de Trégoléc, et 12 navires de commerce, tous étrangers, se trouvaient sur cette rade le 24 de ce mois. Dans la soirée du même jour, un coup de vent de la partie N.-E. se déclara, et bientôt la mer devint si grosse, qu'il ne nous fut plus possible d'avoir aucun panneau ouvert. Le Rusé embarquait une si grande masse d'eau par l'avant, que nous fûmes obligés d'ouvrir les faux sabords, pour empêcher le bâtiment de sombrer.

A dix heures et demie du soir, le corps-mort chassa, ce qui amena les trois chaînes à travailler ensemble. J'eus l'espoir que le temps se calmerait et que nous pourrions tenir; mais ce fut en vain; les canots hissés sur les palans furent tous emportés en débris, la civadière rompue, ainsi que la poulaine. La nuit était d'une obscurité totale; la pluie tombait à torrents continuel. La mer était affreuse, et le vent si fort, qu'on ne pouvait s'entendre, quoique étant à se toucher. Dans cette position si critique, tout portait à faire croire que le bâtiment coulerait à son poste. Les pompes travaillaient continuellement; souvent elles se dérangèrent. Nous fûmes former une chaîne double de seaux qui venaient sortir par la claire-voie derrière. A chaque moment on était forcé de fermer ce passage par l'arrivée répétée de lames d'eau qui remplissaient tout le coffre du bâtiment. Après avoir passé cette affreuse nuit du 24, nous nous trouvions encore dans une assez bonne position, quoique ayant beaucoup chassé pendant la nuit. Le vent paraissait diminuer par instants; mais la mer était toute de brisans, elle déferlait par dessus le brick à une grande hauteur. Nous chassions toujours un peu à chaque coup de mer. Le grand mât de hune avait été calé dans la nuit; le petit n'avait pu l'être, parce qu'on fut forcé d'interrompre le cabestan pour mettre la baderne; il entraînait trop d'eau en bas par la mâche. Sur les dix heures du matin, nous nous trouvions par quatre brasses d'eau dans des brisans d'une hauteur énorme. Il n'y avait plus à penser à sauver le bâtiment. C'était la force des coups de mer qui nous poussait à la côte, plutôt que la force du vent. Le bâtiment ne se levant plus de dessous le poids de l'eau qui l'affaissait, la batterie fut jetée à la mer, ainsi que des boulets et une partie des objets en fer, pour alléger le bâtiment. Malgré tous nos efforts, le brick s'approchait toujours de la côte, et, retenu comme il l'était par trois fortes chaînes, il était à craindre qu'en le laissant flotter sur ses amarres, il ne s'ouvrit instantanément, et que tout l'équipage ne fût perdu. Dans cette position désespérée, n'ayant plus que trois brasses et demie d'eau sous le bâtiment, l'ordre fut donné de détalanguer les chaînes. On fit larguer le petit hunier, ensuite la misaine; le brick eut le temps de faire son abattée, et fut porté à la côte près la rivière de Seybous. Le bâtiment resta droit, maintenu par sa voilure. Il fut impossible de nous donner aucun secours dans la journée du 25 ni dans la nuit. Ce ne fut que le 26 au matin que nous demandâmes assistance. M. le général d'Uzer nous envoya M. le lieutenant de vaisseau Daugnac, directeur du port, et M. Gestin, capitaine du port marchand, avec des chaloupes. Nous devons à l'intrépidité et au dévouement de ces messieurs d'avoir sauvé tous les hommes du Rusé. Ils ont, dans cette circonstance, exposé leurs vies pour sauver les nôtres. Le brick est rempli d'eau à la hauteur de son faux pont. Il est maintenant couché sur son babord, la batterie dans l'eau. Nous avons sauvé les voiles, le grément, la mâture et une grande partie des objets. Il reste les caisses et l'armage du babord, avec la cale au vin. M. le général d'Uzer nous a tous recueillis; il a pris chez lui tous les officiers, qui ont été forcés de céder à ses pressantes instances. Les marins sont très bien casernés. Nous devons à l'empressement que cet officier-général a mis à nous rendre service, d'avoir sauvé l'équipage et beaucoup d'objets du bâtiment. Les douze navires du commerce ont fait naufrage, et onze hommes de leurs équipages ont péri. On lit dans le Courrier Français : L'état des relations extérieures de la Suisse va être enfin mis dans tout son jour: le grand conseil bernois délibère aujourd'hui sur les injonctions que vingt-six membres ont proposé d'adresser au conseil exécutif faisant fonctions de directeur fédéral. Les révélations qui ont confirmé et suivi celles de la Gazette d'Augsbourg, les indiscretions du Mercure de Souabe ont déjà fait assez comprendre quelle est maintenant la politique du cabinet des Tuileries; s'il restait quelque illusion aux patriotes qui voudraient juger de l'avenir par le passé, le rapport de M. Tiller a dû la dissiper, et ce n'est plus d'après les sentiments personnels ou les discours de M. de Rumigny que les patriotes suisses peuvent juger des vraies dispositions de notre aimable gouvernement. Aussi, le Journal des Débats se hâte-t-il de donner un satisfecit au directeur fédéral, et de déclarer que le cabinet de Vienne doit être content des explications et des garanties données. Cette tactique de la feuille encore chargée de défendre le système est l'expression parfaite du système lui-même: dès qu'une nouvelle lâcheté a été commise dans la conduite des affaires étrangères, on cherche de plus en plus à tout obscurcir, à masquer la double marche qu'on a prise, et à poser notre diplomatie comme puissance médiatrice. Nous lisons donc aujourd'hui dans le Journal des Débats que les conseils de la France guident le vorort dans un juste-milieu, et que le vorort doit résister aux conseils insensés qui l'assiègent, par compensation sans doute à ceux des doctrinaires. Ces messieurs insultent aux lumières, au patriotisme des membres du vorort en les supplantant mus par leurs avis, séduits par leur politique et aveuglés sur celle de la sainte-alliance. Le vorort, tout comme l'assemblée nationale dont il émane, sait que les meilleures explications du monde, les garanties les plus raisonnables, les assurances les plus formelles ne sauraient satisfaire M. de Metternich, et que, tout en les recevant, ce ministre continue ses démarches en France comme à Francfort, et ses relations en Suisse avec tous les ennemis publics. D'ailleurs, il ne s'agit pas en ce moment des prétendus bons conseils donnés par le cabinet au directeur fédéral, mais bien des réponses que le directeur a faites aux notes de Vienne. C'est sur ce point essentiel, intéressant la France comme la Suisse, que le Journal des Débats a toujours évité soigneusement de s'expliquer. Chacun sait pourtant qu'après la première réponse reçue l'Autriche en a demandé une seconde, et qu'elle veut savoir ce que ferait la France dans certaines circonstances données. Vraisemblablement, on aura répondu par autre chose que par les assurances habituelles de bonne volonté et de zèle contre la révolution s'il est vrai, comme le disent toutes les personnes bien informées, que la sainte-alliance réclame chaque jour quelque nouvelle garantie de ces intentions contre-révolutionnaires. On lit dans le Courrier Français : Le général Sébastiani est enfin arrivé aujourd'hui à onze heures. Peu de temps après il s'est rendu chez le roi. Un journal du soir prétend que M. Sébastiani a refusé d'entrer au ministère, et a demandé de ne servir dans cette circonstance que comme conseil. Cela peut être. Une acceptation d'emblée eût été

par trop désobligeante pour M. de Rigny, avec lequel le général est resté dans de très-bonnes relations.

La même feuille annonce aussi un refus du maréchal Soult. Cette nouvelle est peu vraisemblable, le maréchal devant arriver demain seulement. S'il avait eu le dessein de ne point essayer lui-même la formation d'un ministère, il ne se serait point déterminé à venir à Paris et à faire officiellement annoncer son retour.

De ces deux refus le journal dont nous parlons tire l'induction que M. Dupin a été directement chargé d'organiser un cabinet parlementaire.

Ce bruit a été souvent répandu; il a été aussi souvent démenti par M. Dupin. Avant d'y croire maintenant, il faut d'autres données que de vagues rumeurs. Il est vrai que la même feuille annonce que ce qui a déterminé ce retour en faveur d'un ministère pris dans les chambres est une indisposition assez grave du roi. Nous n'avons rien appris de positif à ce sujet; nous remarquons seulement qu'il a reçu comme de coutume quelques personnes aujourd'hui, et qu'il a travaillé avec ses ministres.

AVIS.

Le sieur *Barthélemi Lepin*, blanchisseur de linge, grande rue de la Croix-Roussé, n° 52, a quitté son domicile dans la journée du 31 février et n'a pas reparu.

Signalement :

Agé de 57 ans; taille d'un mètre 65 centimètres (5 pieds 1 pouce); cheveux, sourcils et barbe châtain, front élevé et découvert yeux brun, nez bien fait, bouche moyenne, menton rond, visage ovale, teint brun; des boucles d'oreilles en or.

Vêtu d'une veste gris-clair, un pantalon en drap couleur marron, un gilet noir, un gilet de dessous en flanelle, un caleçon en molleton; couvert d'un chapeau gris, et chaussé en bas de laine noire et en souliers, portant un bandage et une ceinture en laine sur la chair. Son linge est marqué B L, ou d'un E et un M, liés ensemble. Il avait un parapluie recouvert en coton et une montre en similor, à laquelle pend une clef en or.

En cas de renseignements, les adresser à la *Préfecture du Rhône, division de la police.*

(Correspondance particulière du CENSEUR.)

PARIS, 5 mars.

M. Sébastiani est à Paris depuis 24 heures. Mais M. Soult n'arrive que ce soir. Il était à Orléans hier matin; il lui aura donc fallu 36 heures pour faire les 50 lieues qui séparent cette ville de Paris. M. Sébastiani a dû faire deux couchées entre Paris et Calais. Voici dans quelles mains alertes et fringantes le pouvoir menace d'être remis.

Au surplus, M. Sébastiani a déclaré nettement qu'il n'entrerait point au ministère, et il fait annoncer par ses amis qu'il repart pour Londres jeudi.

Hier, au sortir de l'audience qu'il a eue du roi, on lui a posé des questions; ce matin il allait un peu mieux, mais il n'a reçu personne. Son valet de chambre prétend qu'il aurait bien mieux fait de rester à Naples.

Jusqu'à présent tous les efforts faits pour composer un cabinet que le maréchal Soult trouverait tout prêt à son arrivée, ont été infructueux.

Un journal du soir a prétendu que le roi avait enfin chargé M. Dupin de faire un ministère. Ceci est un peu prématuré. Mais M. Molé a été invité à s'entendre avec M. Dupin sur le personnel d'un cabinet dont la composition est fort difficile, parce que chacun fait des conditions, et que les engagements de M. Dupin ne vont pas tous à M. Molé. Ce sont les doctrines qui poussent le roi à choisir M. Dupin, dans l'espoir, disent-ils très haut, de le voir s'user en peu de semaines. L'un de ces messieurs a dit devant le président de la chambre: il y aurait de la lâcheté à tracasser perpétuellement le pouvoir et à n'oser s'en saisir quand on l'a rendu un épouvantail pour tout le monde.

Le temps est aujourd'hui fort mêlé de pluie et de soleil, et si les éclaircies amènent de temps en temps des masques sur les boulevards, les ondées qui prennent assez souvent leur tour les couvrent de pluie et de boue.

La jument *Guitare*, du duc d'Orléans, a été battue hier une 2<sup>e</sup> fois dans une course au bois de Boulogne. Elle était montée par lord Clawricarde, un des plus habiles *sportmen* de l'Angleterre.

Le projet de loi sur la responsabilité ministérielle sera, dit-on, discuté prochainement à la chambre des députés. Ce sera pour la chambre une occasion de faire bonne justice des doctrines de M. Röderer et de la camarilla sur la question de la présidence du conseil et sur l'unité de système des gens à portefeuille.

Si les ministres doivent être collectivement responsables de leurs actes, comme la plupart des députés paraissent le désirer, il faut bien, en dépit de M. Röderer, que le cabinet ait une complète liberté d'action, qu'il ne reçoive d'impulsion que de lui-même, que ses membres puissent se concerter entre eux, délibérer à huit-clos; il faut qu'ils aient un système, un président réel et de leur choix, et que Louis-Philippe ne paraisse pas plus dans leur conseil aujourd'hui qu'il n'y paraissait du temps de Casimir Perrier.

Le ministre des affaires étrangères d'Espagne a prévenu le commerce, par l'intermédiaire des consuls, qu'il ne serait plus exigé de cautionnements, dans les ports d'expédition, des navires espagnols ou des navires des puissances alliées et amies qui seraient destinés, avec des chargemens licites, pour les quatre ports exceptés du blocus général des côtes de Biscaye.

Le rescrit de l'Empereur d'Autriche, lors de la clôture des états de Transilvanie, prouve que la situation de cette province inquiète M. de Metternich; et la confirmation de ce fait nous est fournie par la *Gazette d'Augsbourg*, qui annonce que trois régimens ont reçu l'ordre de se porter en Transilvanie.

Ainsi l'Autriche, comme la Russie, comme l'Angleterre, a ses embarras intérieurs qui empêchent ses ministres et ses monarques de s'immiscer dans les affaires des peuples étrangers, de conspirer pour les dynasties détrônées ou d'exciter à la révolte les aristocraties vaincues. Ah! si nous avions un gouvernement vraiment national!

Le grand-duché de Bade et la Bavière viennent de met-

tre à exécution la défense qu'ils avaient faite aux ouvriers de leur ressort de pénétrer en Suisse: plusieurs refus de passeport ont eu lieu.

Cette mesure, selon l'observation du *Journal de Genève*, fixera en Suisse une partie des ouvriers allemands qui s'y trouvent, procurera à cette république quelques bons citoyens de plus, et établira dans les cantons des industries nouvelles.

La révocation de Pédit de Nantes a déjà valu à l'Helvétie un développement industriel auquel la persécution actuelle contre la liberté allemande paraît devoir ajouter encore.

On écrit de La Haye, le 27 février, que, sous peu, le jour où les états généraux reprendront leurs travaux sera fixé.

Le *Handelsblad* dit, au sujet du discours du roi d'Angleterre:

« Ce discours ne contient que peu de mots sur nos affaires. On avait souhaité que le roi d'Angleterre y exprimât l'espoir de voir les négociations promptement reprises; mais le discours n'en fait nullement mention; ce silence fait conjecturer que le cabinet britannique ne regarde pas comme urgente la reprise des négociations, et que les affaires intérieures suffiront encore, pendant quelque temps, à occuper toute son attention. »

On écrit de Toulon, le 26 février:

Un détachement du train d'artillerie est arrivé ce matin à Toulon, pour passer immédiatement en Afrique.

Les désastres arrivés sur les côtes d'Afrique ont nécessité quelques mouvemens dans notre port. Ainsi, le bateau à vapeur, le *Castor*, vient de recevoir l'ordre de renouveler son approvisionnement de charbon, de chauffer immédiatement et de partir pour Alger, ayant à bord M. Louvrier, capitaine de corvette, commandant supérieur des bâtimens de la correspondance d'Afrique.

Ce bateau à vapeur est expédié en toute hâte pour aller retirer de la mer les débris ou les carcasses des navires que la tempête a fait sombrer ou jeter sur les côtes d'Afrique. On espère retirer l'*Eclairneur*, et on a embarqué à cet effet des manouvriers du port, des appareils et un maître.

L'autre bateau à vapeur, le *Brasier*, arrivé le 24 à Toulon, et qui nous a annoncé les derniers sinistres d'Alger et de Bone, va reprendre la mer de la quarantaine pour retourner à Alger, ainsi que le *Coureur* qui va prendre son combustible pour attendre une destination.

NOUVELLES.

Le général Sébastiani est arrivé aujourd'hui, à midi, à Paris. Il s'est rendu immédiatement au château, où il est resté une heure avec le roi.

Le général Sébastiani n'est pas dans l'intention de faire un long séjour à Paris. Il compte retourner à Londres dans deux ou trois jours.

Le maréchal Soult est attendu demain matin à Paris.

(*Journal des Débats.*)

Chacun sait que Louis-Philippe, avant d'accepter la couronne, et avant de se dévouer pour nous sauver de l'anarchie, en 1830, a pris toutes ses précautions pour éviter que les biens qu'il possédait, étant duc d'Orléans, se trouvaient réunis au domaine de la couronne, et qu'il fit un acte par lequel il se dessaisissait de la propriété de ses biens, s'en réservant l'usufruit ou jouissance sa vie durant.

Louis-Philippe n'a pas perdu pour cela les goûts de bon propriétaire; il continue à chercher à s'arrondir. Il n'achète plus sous son nom, parce que ce qu'il a voulu éviter arriverait infailliblement pour les objets achetés postérieurement au 9 août, mais il a un prête-nom, qui est Marie-Amélie, fille de feu Ferdinand 1<sup>er</sup>, roi des Deux-Siciles, reine des Français. C'est elle qui vient d'acquiescer à la vente d'un des propriétés assez importantes, lorsque son mari renonce à la propriété du beau domaine qu'il y possédait, et dont il n'est plus que l'usufruitier.

C'est à la requête de Marie-Amélie que sont faites les notifications tendantes à la purge des hypothèques qui peuvent grever les propriétés acquises, et Louis-Philippe ne figure dans ces actes que pour leur validité, comme autorisant sa femme.

Ce fait ne saurait être méconnu: il résulte d'actes authentiques émanés de notaires et d'huissiers, et chez le receveur d'enregistrement où on en aura quand on voudra la preuve.

Maintenant on se fera ces questions: la renonciation des droits de propriété faite par Louis-Philippe au mois d'août 1830 est-elle sincère?

Louis-Philippe est-il séparé de biens d'avec Marie-Amélie? a-t-il aliéné quelque domaine appartenant à sa femme et dont il lui devrait le remplacement?

En vérité, Louis-Philippe ne se montre pas généreux envers la France, qui pourtant a droit à quelques égards de sa part, ne fût-ce que par la reconnaissance qu'il a toujours eu l'habitude de montrer dans toutes les actions de sa vie envers ceux qui lui ont fait du bien.

(*Gazette de Normandie.*)

Le *Standard* dit à propos de la réponse du roi d'Angleterre à l'adresse des communes: « Il est impossible de ne pas admirer la fermeté, le bon sens, et la modération qui caractérisent le discours de S. M. le roi. Quel malheur que ces belles paroles aient été adressées par S. M. à des gens comme ceux que nous avons vu aller au palais de Saint-James dans de misérables voitures, pour représenter la majesté d'un parlement britannique. »

Un journal du soir ajoute cette réflexion: « Cela ne rappelle-t-il pas bien l'effroi de la cour de Louis XVI à l'aspect des souliers à cordon du ministre Rolland? »

On a dit que le nouvel orateur de la chambre des communes avait paru affublé de l'antique perruque. Le *Morning-Herald* donne les détails suivans sur l'autre partie du costume officiel du très honorable M. Abercromby.

« On a remarqué que pour la séance d'ouverture du parlement, le nouvel orateur-président s'était montré affublé d'une vieille robe de soie à peine digne de figurer dans cette cérémonie; on attribuait cette mesquinerie à l'économie whig ou à la lenteur des fabricans de robes; mais on a appris depuis que M. Adam, ancien premier commissaire de la cour du jury écossais, et l'un des doyens des whigs, connu autrefois pour avoir été l'ami et l'antagoniste de M. Fox, avait

envoyé sur-le-champ sa robe à M. Abercromby, en apprenant sa nomination, et il lui demandait comme faveur de porter cette robe et de la rendre seulement à la famille Adam, après l'exercice de ses fonctions. M. Abercromby, fier de cette marque de considération, s'est en conséquence affublé de la robe presque séculaire. »

Nous avons parlé, en son temps, de la quasi-émeute suscitée dans la verrerie de M. Dorlodot, à Anzin, par les soufleurs de *pur sang* qui s'étaient ingérés d'empêcher de souffler un ouvrier verrier, promu à cette faveur par le propriétaire de l'usine, sous le prétexte qu'il n'était pas issu, comme eux, de père en fils de race soufflante, et qu'il se trouvait dans la catégorie des ouvriers dits *bâtards*, quoiqu'il fût enfant très-légitime de fort honnêtes gens. Cette coalition de l'aristocratie verrière avait menacé de s'étendre, car les soufleurs de Fresnes arrivaient déjà pour soutenir les prétentions héréditaires de leurs pairs, lorsque la contenance énergique de M. Dorlodot leur a imposé. C'est pour ce fait que trois individus (le quatrième ayant émigré en Belgique) comparaissaient le 21 février devant le tribunal correctionnel de Valenciennes.

Nos magistrats ont jugé à propos de saper, dans ses fondemens, un des derniers privilèges perpétués jusqu'à nos jours. Les trois coupables ont été condamnés chacun à dix jours de prison, 16 f. d'amende et aux frais. Désormais, dans l'arrondissement de Valenciennes, la liberté de l'industrie verrière est assurée: de même que tout soldat français, en s'engageant, porte un bâton de maréchal dans sa giberne, de même l'ouvrier qui débute devant un four à bouteilles peut aspirer un jour à saisir la canne à souffler. La caste des soufleurs de race en est réduite à la position des pairs de France; leur privilège d'hérédité est aboli, et devra faire place dorénavant à la capacité et aux services rendus. (*Echo de la Frontière.*)

On lit dans une correspondance de Milan:

La retraite des Français d'Ancône doit être non précédée, comme on le croyait, mais suivie d'une réduction dans les troupes autrichiennes. Mais en supposant même qu'elles se concentrent ailleurs, et abandonnent la protection de l'Etat de l'église, chose improbable, il y aura pour la place d'Ancône un traité particulier que vous pouvez regarder comme déjà fait entre le saint-père et le gouvernement impérial. Et toutes les personnes bien avisées savent que les deux corps avec artillerie placés dans la Marche, sont là pour observer les Français, puis pour les remplacer.

Les dispositions prises par le conseil aulique de guerre sont réellement des économies assez bien imaginées, et ne nuisent en aucune façon aux armées autrichiennes. Les forces disponibles resteront toujours les mêmes, sauf que, s'il y avait lieu, trois ou quatre divisions voudraient un mois pour se former et se mettre en marche, et qu'on aurait besoin de quelques chevaux pour remplacer la réforme. L'Italie en particulier est aussi bien garnie définitivement qu'elle l'a jamais été; il n'y a pas de changement dans les cantonnemens du Tyrol, dans les lignes de la Suisse et du Novarais, ni dans les grandes garnisons de l'intérieur du royaume jusqu'à Ilzozzo d'un côté et Verceil de l'autre.

Le *Constitutionnel* contient le relevé suivant, qui indique le nombre des employés des divers ministères, leur traitement et la dépense qu'occasionne le matériel de chacune des administrations centrales de la capitale au 1<sup>er</sup> janvier 1831:

Ministères.	Nombre d'employés.	Gens de servic.	Dépense du person.	Dépense du matér.
Justice,	97	34	417,800 f. (1)	104,000 f.
Cultes,	43	13	145,000	30,000
Impr. royale,	52	•	117,900	98,500
Affair. étrang.,	70	39	534,700	149,000
Instr. publiq.,	105	•	535,000	110,900
Intérieur,	190	4)	700,000	214,000
Commerce,	74	21	232,000	96,000
Guerre,	403	99	1,338,600	374,000
Marine,	169	34	689,100	174,500
Finances, (2)	1,216	244	5,716,500	812,600
	2,419		10,586,600	2,163,500

Les employés du ministère des finances, le service général des départemens compris, est de 58,182, savoir:

Monnaies,	164
Contributions directes,	943
Enregistrement et domaines,	3,200
Timbre,	271
Forêts,	3,779
Douanes,	27,825
Contributions indirectes,	7,737
Tabacs,	437
Postes,	12,322
Loterie,	41

Voici quel a été le mouvement de la population des hôpitaux et hospices de la capitale pendant l'année 1830:

	Hôpitaux.	Hospices.	Totaux.
Individus y existant au 1 <sup>er</sup> janv.	4,170	9,567	13,737
— admis pendant l'année,	61,765	3,190	64,955
	65,935	12,757	78,692

Il convient d'ajouter:

1 <sup>o</sup> Enfants trouvés, tant à Paris qu'à la campagne, au 1 <sup>er</sup> janvier, y compris les orphelins,	17,433
2 <sup>o</sup> Enfants trouvés abandonnés pendant l'année,	5,693
3 <sup>o</sup> Enfants placés par l'intermédiaire du bureau des nourrices,	1,760
5 <sup>o</sup> Indigens secourus à domicile,	68,986.
	172,564

CHRONIQUE JUDICIAIRE.

DÉLITS DE PRESSE.

Le gérant de la Gazette du Bas-Languedoc — Le gérant du Patriote du Puy-de-Dôme.

La Gazette du Bas Languedoc, journal légitimiste, publi

(1) Compris le traitement du ministre.

(2) En y comprenant les diverses administrations centrales des domaines, des forêts, des douanes, postes, etc.; des contributions directes et indirectes, de l'enregistrement, du timbre, des tabacs, et la commission des monnaies et médailles.

VENTE PAR ACTIONS

DU CHATEAU

DE HUTTELDORF.

Cette vente comprend six lots principaux :

- 1° Le superbe château de Hutteldorf, près de Vienne, avec son parc, ses jardins, forêts, etc., d'une valeur de 550,000 florins.
- 2° La belle seigneurie de Neudenstein en Illyrie, avec ses magnifiques dépendances, d'une valeur de 250,000 florins.
- 3° La jolie terre de Koschekube en Carniole.
- 4° Une précieuse collection de tableaux des meilleurs peintres.
- 5° Un service de table en argent, des plus riches.
- 6° Une toilette de dame, en or et argent, des plus élégantes.

Il y a en outre 22,000 gains en espèces de 32,500, 10,000, 6,000, 4,500, 4,000, 3,375, 2,000 florins, etc., se montant à UN MILLION 112,750 florins.

Le tirage se fera à Vienne, sous la garantie du gouvernement, Irrévocablement le 2 avril 1835.--Prix d'une Action: 20 fr.

Sur six prises ensemble, une septième gagnant forcément au moins 5 florins, sera délivrée gratis, ou à la volonté de l'acquéreur, sur cinq prises ensemble, la sixième gratis, en une action ordinaire. Les paiements pourront se faire en billets, effets de commerce, et moyennant mes dispositions.

Le prospectus français détaillé se délivre gratis. On est prié de s'adresser pour tout ce qui concerne cette vente par des lettres même non affranchies, directement au dépôt général des actions de LOUIS PETIT, banquier et receveur-général, à Francfort-sur-Mein. (387 2)

La liste officielle du tirage sera adressée, franc de port, aux intéressés par mon entremise.

au feuilleton de son numéro 69, en 1833, une pièce de vers qui fut déferée aux tribunaux. Elle a été l'objet de deux arrêts célèbres de la cour de cassation, dont l'un, chambres réunies, avait pour objet la qualification des délits divers qui pouvaient s'y rencontrer. La cour suprême a renvoyé l'édit du journal devant la cour d'assises de Riom.

Par suite de la déclaration affirmative du jury sur le chef d'offense à la personne royale, M. Louis Collanges, gérant de la Gazette du Bas-Languedoc, a été condamné à quinze jours d'emprisonnement et à 500 fr. d'amende.

— MM. Guilbert, docteur en médecine, et Trélat, rédacteur-gérant du Patriote du Puy-de-Dôme, ont comparu, le 19 février, devant la cour d'assises du Cantal, comme accusés de diffamation et d'outrages envers M. Bastid, maire de Saint-Cernin, et membre du conseil général. Voici le résultat du verdict du jury.

Première question. — MM. Trélat et Guilbert sont-ils coupables de diffamation et d'outrages envers le sieur Bastid, en lui imputant d'avoir extorqué de l'argent d'un employé en le menaçant de provoquer sa destitution ?

R. Non.

Deuxième question. — Sont-ils coupables de diffamation et d'outrages envers le sieur Bastid, en lui imputant d'avoir abusé de son autorité de maire ?

R. Oui.

Troisième question. — Sont-ils coupables de diffamation et d'outrages en imputant à M. Bastid de s'être rendu coupable de concussion en exigeant et recevant de l'argent pour la confection des passeports et la rédaction des expéditions des actes de l'état civil, lesquels faits ne seraient pas prouvés, par conséquent calomnieux ?

R. Non.

En conséquence, MM. Jean-Louis Guilbert, docteur en médecine, et Ulysse Trélat, rédacteur-gérant du Patriote, ont été condamnés, le premier à cinq jours de prison et 100 fr. d'amende, les deux à 50 fr. d'amende, et tous les deux au paiement des frais du procès.

POLICE CORRECTIONNELLE DE LA SEINE.

Audience du 27 février.

Evasion d'un prévenu du complot d'avril.

Les personnes qui ont suivi la procédure instruite par la cour des pairs ont probablement remarqué que l'un des primitifs inculpés, nommé Mathé, avocat, avait été compris dans le réquisitoire de M. Martin (du Nord) parmi ceux sur le sort desquels le ministère public déclarait s'en remettre à la prudence de la cour, ce qui n'est ordinairement qu'une formule de mise hors de cause. Mais la cour, considérant que Mathé était en état d'évasion, l'a contrairement à l'avis du parquet, maintenu parmi les accusés à titre de contumace.

Voici comment le sieur X., clerc d'huissier, a raconté cette évasion devant le tribunal.

Le 9 octobre dernier, j'avais été commis par le sieur L., huissier près la cour royale, à l'effet d'extraire le sieur Mathé de la maison de santé du docteur Puel, sise impasse Beavoine, faubourg St-Jacques.

Je devais conduire le sieur Mathé à la chambre des appels de police correctionnelle, où il s'était rendu appelant avec les sieurs Lebon, Berrier et autres, d'un jugement correctionnel qui le condamnait à trois ans de prison, comme ayant, en 1833, provoqué et favorisé les coalitions de la classe ouvrière.

Nous marchions bras dessus bras dessous avec M. Mathé, pleins de confiance l'un dans l'autre (on rit), lorsque celui-ci me demanda à satisfaire un besoin. Je reste à quelque pas par honnêteté; mais voilà mon prisonnier qui se met à courir de toutes ses forces. (Nouvelle hilarité.)

En voyant ça, j'ai failli me trouver mal. Cependant j'ai retrouvé assez de voix pour crier: Arrêtez le prisonnier! arrêtez!

M. le président: On ne l'a pas arrêté?

R. Au contraire, tout le monde disait: Faites-lui place, c'est un politique.

Enfin, je me suis mis à courir (le sieur X... est un jeune homme alerte et robuste); mais sur le boulevard, près de la grille du Luxembourg, Mathé a rencontré deux jeunes gens à cheval: l'un d'eux est descendu; le sieur Mathé a pris sa place et a piqué des deux. Alors je l'ai perdu dans la poussière. (L'hilarité continue.)

Voyant ça, je me suis comme trouvé mal une seconde fois, et je suis entré dans un café pour boire un verre d'eau. La dame de comptoir s'est moquée de moi en disant: C'était un coup monté, mon brave homme; ses jeunes gens, avec leurs chevaux, sont là depuis la pointe du jour. Ils ont bu du vin blanc à la table où vous êtes.

C'est à raison de ces faits que les sieurs L., huissier, et X., son clerc, étaient cités devant la 6<sup>e</sup> chambre comme prévenus du fait de négligence mentionné dans les articles 237 et 238 du code pénal.

Le tribunal, sur la plaidoirie de M<sup>e</sup> Syrot, ayant égard aux antécédents honorables des prévenus, a fait application de l'art. 463, et remplaçant la prison par une peine pécuniaire, a condamné les prévenus chacun en 15 fr. d'amende.

J. B. Rojat, ouvrier cordonnier, travaillant chez M. Grivollat, rue St-Jean, en face de la rue de la Bombarde, a trouvé aux environs de l'Archevêché une montre d'homme en or, avec sa clé et son anneau. La personne qui l'aurait perdue, peut la réclamer chez M. Grivollat, à l'adresse ci-dessus.

ANNONCES JUDICIAIRES.

(419) Demain samedi, à neuf heures du matin, sur la place d'Henri IV, à Lyon, il sera procédé à la vente au comptant d'objets saisis, consistant en tables, manège, brûloir, balances, tables, chaises, etc. etc.

ANNONCES DIVERSES.

(417) A vendre pour cause de départ. — Une très-jolie jument du Mecklembourg, parfaitement dressée. S'adresser à M. Alnéras, colonel du 20<sup>e</sup> léger, cours Trocadéro, n° 1, aux Brotteaux.

(392 3) A Vendre. — Une belle pendule et divers objets mobiliers, petite rue des Feuillans, n° 3.

(418) Le sieur Malin, ancien maréchal-des-logis-chef de hussards, grande allée des Brotteaux, maison du tir au pistolet, loue des chevaux pour voyage, promenade, et donne des leçons d'équitation; il a dans ce moment un fort cheval pour la voiture de voyage. Il prend des chevaux en pension.

SECOND ET DERNIER COURS DE MUSIQUE VOCALE

ET DE PREPARATION A L'ETUDE DE TOUS LES INSTRUMENTS.

Par M. AIMÉ PARIS.

Deux cours séparés seront ouverts lundi 9 mars, pour être terminés le 21 juin au plus tard.

Pour les dames et les demoiselles seulement, à midi précis. — Pour les Messieurs, à 8 heures 1/4 du soir.

Chaque cours se composera de 80 leçons au moins. La durée des leçons sera d'une heure 1/2.

À la fin du cours, les personnes qui l'auront suivi assidûment, pourront déchiffrer seules, sans instrument et sans maître, la musique écrite en notes sur des portées, avec quelque clef et dans quelque ton que ce soit. Elles sauront faire l'analyse d'une pièce de musique, et reconnaître les modulations par lesquelles passe le chant; en un mot, elles feront de la musique en êtres intelligents, au lieu de réciter des airs comme des oiseaux serinés.

Ces résultats sont assurés tant aux personnes qui n'ont aucune notion de musique qu'à celles qui ont essayé sans succès les moyens ordinaires. La preuve la plus positive en a été donnée dans une séance publique, mercredi 19 février.

Un quatuor de l'opéra du Serment a été offert aux disciples qui ont commencé le 4 novembre dernier (il y a 3 mois 1/2); ils en ont déchiffré les parties séparées, écrites en fa sur la clef d'ut première ligne pour le soprano, sur la clef d'ut quatrième ligne pour le ténor, et sur la clef de fa quatrième ligne pour le bariton et la basse.

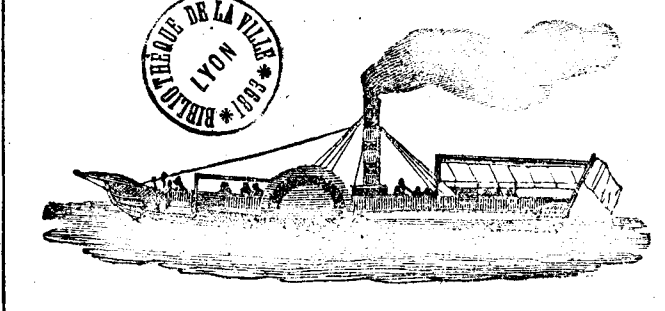
La partition a été envoyée au théâtre, la veille, à dix heures du soir; de sorte qu'aucune préparation n'était possible, et qu'on a déchiffré, à la première lecture, ce morceau d'une difficulté telle, que la plupart des théâtres le suppriment à la représentation.

Les personnes qui avaient prétendu que la méthode de Galin n'offrait pas les résultats annoncés, ont été invitées à offrir elles-mêmes de la musique à lire; aucun des opposans ne s'est présenté; M. Aimé Paris n'a donc plus à s'inquiéter d'opinions qui n'ont pas le courage de se produire au grand jour. Il appelle à lui tous ceux qui veulent apprendre la musique plus vite, plus sûrement, avec plus de facilité que par les anciens procédés, et surtout sans aucun ennui.

Après le premier mois, les deux cours seront réunis à des jours désignés pour chanter des morceaux d'ensemble.

Un grand nombre de personnes ayant témoigné le désir de voir commencer le cours seulement après la première semaine de Carême, et quelques jours de repos ayant été rendus nécessaires à M. Aimé Paris, par suite des fatigues de son premier cours, l'ouverture aura lieu lundi 9 mars.

La liste de souscription restera ouverte jusqu'à cette époque, de onze heures à trois heures, chez M. Aimé Paris, rue du Pas-Etroit, n° 11, au 2<sup>e</sup>. On y trouve des prospectus détaillés. (369 4)



PAQUEBOTS A VAPEUR DE LYON A AVIGNON, en 12 heures.

Les départs ont lieu tous les jours IMPAIRS du mois de mars, à 5 heures du matin.

Les bureaux sont quai de Retz, n° 42. (395 5)

GRAND ASSORTIMENT D'HABITS DE BAL, Costumes riches tels que Chevaliers, Marquis, Dominos, habits de Paysans, etc.; tenu par Dommartin, au Mannequin-Rouge, rue St-Côme, n° 13. (395 3)

(412 2) Le sieur Giraud, costumier, grande rue de l'Hôpital, n° 13, a l'honneur de prévenir le public qu'il vient d'ouvrir son magasin d'habits de bal en tous genres.

OISEAUX PHENIX, Place Bellecour, n° 15, à côté de l'hôtel des Ambassadeurs.

M. Cucchiani continue à se transporter dans les sociétés particulières. (391 7)

AMYGDALINE, ou PASTILLES PECTORALES DE LOOCH BLANC.

Cette préparation, aussi agréable que riche en propriétés, jouit de toutes celles du looch blanc, si généralement recommandé par tous les médecins. On peut dire que c'est de tous les adoucissans celui qui agit avec le plus de promptitude et le plus d'efficacité. Il calme la toux, divise les glaires et facilite l'expectoration.

Prix de la boîte: 1 f. 20 c.; chez M. Roman, rue du Plat, n° 13, à Lyon.

On trouve à la même adresse le sirop benzoïque, remède non moins puissant contre le rhume, le catarrhe et autres maladies de poitrine. Prix des flacons: 2 f. et 1 f. 25 c. (222 6)

PATE PECTORALE DE LICHEN.

Par son efficacité, depuis long-temps éprouvée, elle calme promptement et guérit en peu de jours les rhumes, les enrouemens, les irritations de la gorge et de la poitrine. Chez Vernet, pharmacien, place des Terreaux, n° 13. (69 10)

Spectacles du 6 mars. GRAND-THÉÂTRE. Le Jeune Mari, comédie. — Le Pirate, opéra.

GYMNASE LYONNAIS. Les Vieux Péchés, vaud. — Une Mère, drame. — Les Duels, vaud. — L'Autorité dans l'Embarras, vaud.

BOURSE DE LYON du 5 mars 1834.

Cinq pour cent, au comptant,	"
fin courant,	"
Trois pour cent, au comptant,	"
fin courant,	79 50

BOURSE DE PARIS du 3 mars.

Cinq pour cent,	109f 30	109f 30	109f 25	109f 25
fin courant,	109f 50	109f 65	109f 40	109f 65
Trois pour cent,	79f 40	79f 40	79f 40	79f 40
fin courant,	79f 65	79f 95	79f 50	79f 95
Quatre pour cent,	97f 80			
Rentes de Naples,	96f 40	96f 40	96f 40	96f 40
fin courant,	96f 70	96f 70	96f 50	97f 50
Rentes perpétuel,	45f 3/4			
Emprunt cortès,	45f 3/4			
Act. de la banque,	1845f			
Quatre canaux,	1200f			
Caisse hypothéc.,	635f			
Emprunt d'Haiti,	390			

P.-E. PRUDHON, Rédacteur, l'un des Gérans.